

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

DECISION N°: **053.02.2025**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoire – Gymnase à proximité des collèges départementaux – Année 2025 - Travaux de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1.**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22 26°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

**CONSIDERANT** le dispositif du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoire concernant les gymnases à proximité des collèges départementaux pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** les labellisations Terre de Jeux et ville active et sportive de la ville d'Osny,

**CONSIDERANT** la nécessité de financement des projets de la réhabilitation d'équipements sportifs sur la ville d'Osny,

**CONSIDERANT** le plan de financement ci-annexé.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre du fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoire, et notamment de ses dispositifs relatifs aux « gymnases à proximité des collèges départementaux » et également à la « bonification énergétique des bâtiments publics », au taux total de 35% du montant hors taxe des travaux de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1, en ce que la rénovation globale de ce bâtiment permet d'atteindre 60 % de réduction des consommations d'énergétiques de référence. Le montant de l'opération est de 3 071 495€ HT. La subvention sollicitée est de 350 000€, ce qui correspond à 15 % du plafond de dépenses éligibles fixé à 1 000 000€ HT pour une réhabilitation de gymnase, auxquels s'ajoutent 20% de ce même plafond puisque les travaux engagés permettent d'atteindre 60% de réduction des consommations énergétiques de référence.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** le plan de financement joint en annexe.

**Article 3 :**

**DE SIGNER** tous documents s'y rapportant.

**Article 4 :**

**PRECISE** que la ville s'engage en cas de subvention allouée pour ledit équipement sportif couvert supérieure ou égale à 200 000 €, à mettre à disposition gratuitement et pour une durée de 20 ans, ledit équipement aux collèges relevant de son ressort territorial ou assimilé, afin de permettre l'enseignement de l'éducation physique et sportive tel que prévu dans les programmes de l'Education Nationale. La mise à disposition gratuite de l'équipement prendra effet dès la rentrée scolaire qui suit le vote de la subvention.

**Article 5 :**

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants.

**Article 6 :**

**PRECISE** que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public.

**Article 7 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 03 MARS 2025

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

## Plan de financement Rénovation du gymnase la Bruyère 1 / Ville d'Osny

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant € HT	Montant € TTC	Financements	%
Travaux	2 710 500 €	3 252 600 €	<b>Aides publiques</b> Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise Fond vert (Etat) Département du Val d'Oise (15% réhabilitation de gymnase +20% réduction consommation énergétique)	21,0% 13,4%
Etudes (archi 10,5 %; BC 1%; SPS 0,5%, OPC 1%)	270 995 €	325 194 €	Région / Equipement sport + parasport	11,4%
Divers (géotechnique, étude thermique, géomètr	30 000 €	36 000 €	Région / Dépenses énergétiques	9,6%
Aléas	60 000 €	72 000 €		14,7%
			<b>Autofinancement</b> sous total	70,0%
			Ville d'Osny	30,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 071 495 €</b>	<b>3 685 794 €</b>	<b>TOTAL</b>	
			Montant €	
			645 000 €	
			410 303 €	
			350 000 €	
			294 744 €	
			450 000 €	
			2 150 047 €	
			921 448 €	
			3 071 495 €	



Jean-Michel Levesque

Maire,

Vice-Président de la Communauté  
d'agglomération de Cergy-Pontoise